

Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie

Numéro 36 (2004)
Varia

Marie Leca-Tsiomis

Diderot et le nom d'ami : à propos de l'Essai sur les règnes de Claude de Néron.

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Marie Leca-Tsiomis, « Diderot et le nom d'ami : à propos de l'Essai sur les règnes de Claude de Néron. », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie* [En ligne], 36 | 2004, mis en ligne le 14 septembre 2009. URL : <http://rde.revues.org/index625.html>

DOI : en cours d'attribution

Éditeur : Société Diderot

<http://rde.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur : <http://rde.revues.org/index625.html>

Ce document est le fac-similé de l'édition papier.

Tous droits réservés

Marie LECA-TSIOMIS

Diderot et le nom d'ami :
à propos de
l'Essai sur les règnes de Claude de Néron

Comme je fais un long voyage et que j'ignore ce que le sort me prépare, s'il arrivait qu'il disposât de ma vie, je recommande à ma femme et à mes enfants de remettre mes manuscrits à M. Naigeon qui aura [...] le soin d'arranger, de revoir, et de publier tout ce qui lui paraîtra ne devoir nuire ni à ma mémoire ni à la tranquillité de personne.

Diderot, 3 juin 1773

Les quelques remarques qui suivent s'inscrivent dans une lecture de *l'Essai sur les règnes de Claude et de Néron* comme une des réflexions politiques majeures de Diderot sur la guerre civile et sur la concorde ; on s'en tiendra ici à un seul aspect de cette réflexion, l'attention portée à « ce qui serre les hommes », c'est-à-dire à la nature du lien social premier au sortir de la famille : l'amitié. Entrelacée à celle, omniprésente, de l'approche de la mort, la méditation sur l'amitié, les bienfaits et leur réciprocité, et sur son contraire, la discorde, l'ingratitude, la trahison traversent de part en part¹ *l'Essai*. Sur ce point précis, l'on peut situer cet ouvrage dans un réseau de textes auxquels il fait écho et qui nous permet, sinon d'interpréter, tout au moins d'en interroger autrement certains enjeux. En ce sens, la réapparition, dans l'ultime œuvre publiée de Diderot, de la figure de Rousseau est des plus significatives, à condition toutefois de considérer la question de l'amitié comme lien public, sur le territoire des écrivains, hors des sables mouvants de l'interprétation psychologisante.

1. Voir, entre autres, le commentaire des *Lettres à Lucilius* sur l'amitié véritable : *Essai sur les règnes de Claude et de Néron*, DPV XXV, 232 et sv.

Deux mots brefs d'abord² à propos de ce lien : nourrie d'un compagnonnage d'écrivains qui dura seize ans, l'amitié entre Diderot et Rousseau se brisa, on le sait, autour d'un secret mal gardé par l'un, et de la publicité donnée par l'autre à sa rupture. Il est question, chaque fois, de mots en trop ; et, parce qu'il s'agit d'écrivains, du rapport complexe du dit et de l'écrit, du secret et du public. L'intimité des paroles une fois rompue, le seul terrain qui demeura fut celui des écrits et des modes d'écriture, ingénieux ou retors, que chacun utilisa pour dire ce qui ne devait pas l'être, pour dédier à tous ce qui n'était qu'à un seul ou n'être compris que d'un seul en s'adressant à tous.

C'est sur ce terrain spécifique des écrivains que nous lisons la suite de l'histoire ; celle de la publicité de l'écrit, à la fois redoutée et recherchée, celle de la publication qui, des deux côtés, s'apparente à une sorte de quête du remède dans le mal »³. Relevons, parmi tant d'autres, deux phrases qui suffisent à notre propos : celle-ci, de Rousseau,

Comment de ma retraite publier cette rupture authentiquement, et pourtant sans scandale ? Je m'avisai d'insérer, par forme de note, dans mon ouvrage, un passage du livre de l'Écclésiastique, qui déclarait cette rupture et même le sujet, assez clairement pour qui était au fait, et ne signifiait rien pour le reste du monde »⁴,

et cette autre, de Diderot :

Sa note est d'autant plus vile qu'il savait que je ne pouvais y répondre sans compromettre cinq ou six personnes »⁵.

La lecture publique des *Confessions*, puis les écrits laissés par Rousseau à sa mort changèrent la donne, nous y reviendrons.

Loisir et bienfaisance

L'apologiste de Sénèque commence ainsi son ouvrage : « Cet essai [...] est le fruit de mon travail ou pour mieux dire de mon loisir »⁶. Étrange épanorthose que celle-ci, qui corrige travail en loisir, semblant indiquer que

2. Ces préliminaires reprennent pour l'essentiel des remarques déjà consignées dans M. Leca-Tsiomis, *Écrire l'Encyclopédie*, SVEC, 375, Voltaire Foundation, Oxford, 1999.

3. L'expression est empruntée au titre de J. Starobinski : *Le Remède dans le mal, Critique et légitimation de l'artifice à l'âge des Lumières*, Gallimard, 1990.

4. *Confessions*, dans Rousseau, *Œuvres complètes*, éd. Raymond et Gagnebin, Pléiade, Gallimard, 1959, t. I, p. 497.

5. « Tablettes » de Diderot, *Corr. Litt.*, XVI, p. 221-222.

6. *Essai sur les règnes de Claude et de Néron*, DPV XXV, 35.

le loisir serait une modalité, enchérie, du travail ! Il vaut donc la peine de lire la définition du « loisir » que Diderot avait donnée dans l'*Encyclopédie* :

« Temps vide que nos devoirs nous laissent, et dont nous pouvons disposer d'une manière agréable et honnête. Si notre éducation avait été bien faite, et qu'on nous eût inspiré un goût vif de la vertu, l'histoire de nos loisirs serait la portion de notre vie qui nous ferait le plus d'honneur après notre mort, et dont nous nous ressouviendrions avec le plus de consolation sur le point de quitter la vie : ce serait celle des bonnes actions auxquelles nous nous serions portés par goût et par sensibilité, sans que rien ne nous y déterminât que notre propre bienfaisance⁷.

« État d'une personne qui n'a rien à faire. *Otium* » : telle était la définition du *Dictionnaire de Trévoux*. Diderot au contraire, dans ce bref manifeste de morale athée qu'est l'article LOISIR, fait un éloge de l'action et le terme central du texte est celui de « consolation ». Ce n'est pas seulement le temps du loisir mais aussi les actions qui s'y inscrivent qui échappent à la contrainte : l'*otium* vrai n'est pas n'avoir « rien à faire », c'est, échappant aux « devoirs », faire pour soi. Et, à la même époque, Diderot écrivait Landois :

« Tout ce que nous faisons est pour nous. Nous avons l'air de nous sacrifier, lorsque nous ne faisons que nous satisfaire [...]. N'oubliez pas d'apprécier la considération des autres et celle de soi-même tout ce qu'elles valent⁸.

A la fois inscrit dans la nécessité et soustrait à la « servitude générale des êtres », le contentement de soi provient d'un exercice de la bienfaisance qui ne doit sa raison qu'à lui-même. L'*Essai sur les règnes*, composé dans l'*otium* d'un séjour à la campagne, près de Sèvres, est donc plus et mieux qu'un travail, c'est un acte de bienfaisance : « venger un grand homme »⁹, Sénèque calomnié.

Bienfaisance et secret

La figure du bienfaiteur secret a hanté l'imaginaire et la réflexion morale de Diderot et l'éloge du bienfaiteur capable de conserver le secret de sa bonne action est un des thèmes chers au Philosophe. On le retrouve dans l'*Essai sur les règnes*, au chapitre du traité « Des Bienfaits », (L. II, § 58-59) où il commente ainsi Sénèque dans la traduction de Lagrange :

7. DPV VII, 715.

8. DPV IX, 256.

9. DPV XXV, 35.

Les services les plus importants sont ignorés. Le secret et le silence sont les conditions d'un pacte entre le bienfaiteur délicat et son obligé, et ces conditions sont également sacrées pour tous deux¹⁰.

Mais cette méditation est ancienne. Lisons cet extrait de l'article INDISCRET, paru au tome VIII de l'*Encyclopédie* :

Après l'indiscrétion des amants heureux, la plus commune est celle des bienfaiteurs. Il n'y en a guère qui sentent combien il est doux de savoir seul l'action généreuse qu'on a faite. Que celui même que vous avez secouru l'ignore s'il se peut. Pourquoi appeler en confidence un tiers entre le ciel et vous ? J'aime à me persuader pour l'honneur du genre humain qu'il y a eu des âmes généreuses qui ont gardé en elles-mêmes des actions héroïques pendant toute la vie, et qui sont descendues sous la tombe avec leur secret¹¹.

La formulation est quasiment la même dans une lettre à Sophie Volland du 17 août 1759 :

Une bonne action qui n'est connue que du ciel et de nous, n'en serait-elle pas plus belle encore ? J'aime à croire pour l'honneur de l'humanité que la terre en a couvert et en couvrira une infinité avec ceux qui les ont faites¹².

Pensons aussi aux bonnes actions citées en exemple dans l'article ENCYCLOPÉDIE, celle de Péliisson, celle de M. Gobinot de Reims, celle de l'évêque de Langres : leur trait commun à toutes est d'avoir été accomplies secrètement. On rencontre à nouveau, dans la *Réfutation d'Helvétius*, un éloge général de ce que Diderot nomme les « belles actions clandestines »¹³. Mais c'est dans *Ceci n'est pas un conte* que l'on trouve nommée une de ces « âmes généreuses » dont nous parlait l'article INDISCRET : la marquise de Pompadour, bienfaitrice de Mademoiselle de La Chaux à qui, par deux fois, la favorite a fait remettre des secours :

Cette action généreuse de M^{me} de Pompadour n'a point été connue. J'en ai parlé à M. Colin, son homme de confiance et le distributeur de ses grâces secrètes. Il l'ignorait ; et j'aime à me persuader que ce n'est pas la seule que sa tombe recèle¹⁴.

10. DPV XXV, 332-33.

11. DPV VII, 525.

12. *Lettres à Sophie Volland*, éd. Varloot, p. 69.

13. AT II, 304.

14. *Ceci n'est pas un conte*, in Diderot, *Quatre contes*, éd. Jacques Proust, Genève, Droz, 1964, p. 99.

Dans l'*Essai sur les règnes de Claude et de Néron*, au reproche fait à Sénèque d'avoir possédé d'immenses richesses, Diderot rétorque :

C'est une étrange logique que de ranger au nombre des vicieux les hommes rares qui ont envié à l'admiration de leurs concitoyens les grandes actions qu'ils ont faites. Quant à moi, ce sont mes héros. J'aime à me persuader qu'une multitude de bonnes œuvres sont cachées sous la tombe¹⁵.

« J'aime à me persuader »... On retrouve dans ces différents passages, outre des énoncés quasiment identiques, les modulations de la dialectique diderotienne du secret et du divulgué, c'est-à-dire, en fait, un des aspects essentiels de la réflexion morale de Diderot, et à la lumière duquel certaines pages de l'*Essai sur les règnes* gagnent à être lues. Car, qu'est-ce donc que ce secret « entre le ciel et vous » évoqué dans l'article INDISCRET ? Le chrétien vivant sous l'œil de Dieu espère qu'il lui sera tenu compte de sa bonne action : si Dieu existe, aucune action n'est secrète. La question est tout autre pour l'athée : sa bonne action gardée secrète ne peut avoir qu'un motif, le contentement de soi, cette consolation qu'évoquait LOISIR.

La nature même du lien exceptionnel qui unit le bienfaiteur à l'objet de son bienfait est analysée, dans l'*Essai sur les règnes*, au chapitre « Des bienfaits ». Diderot, en fait, y corrige Sénèque : l'enfant le plus cher à une mère, écrit-il, est celui qu'elle aura allaité¹⁶ :

S'il vient à mourir, elle pleurera et la perte de son enfant et la perte de ses peines. Ce n'est pas seulement au jeu, c'est en amour, c'est en amitié, c'est en mille circonstances qu'on court après son argent¹⁷.

Ce sont les soins que nous coûtent les autres qui font notre attachement à eux. Et le conseil lapidaire de la femme avisée à son amie, « Si vous craignez de perdre votre amant, acceptez ses présents », dit tout de la chaîne qui lie le bienfaiteur à son bienfait. Dans les pages consacrées à Jean-Jacques Rousseau est énoncée la nature même du lien ainsi tissé par la dépense amoureuse, amicale :

Demandez à un amant trompé la raison de son opiniâtre attachement pour une infidèle, et vous apprendrez le motif de l'opiniâtre attachement d'un homme de lettres pour un autre homme de lettres d'un talent distingué.

15. DPV XXV, 180.

16. Variation sur un thème aristotélicien, Voir p.e. *Éthique à Nicomaque*, IX, VII : « Obliger implique de l'effort. Raison pour laquelle les mères aiment leurs enfants plus que les pères ; elles ont souffert davantage pour leur donner la vie ». (trad. J. Voilquin, Flammarion 1992).

17. DPV XXV, 337.

Demandez à un bienfaiteur la raison de son attachement ou de ses regrets sur un ingrat, et vous apprendrez qu'entre tous les liens qui serrent les hommes, un des plus difficiles à rompre est celui du bienfait dont l'amour propre est flatté¹⁸.

On voit comment la méditation sur la bienfaisance secrète trouve un dernier et exceptionnel développement dans ces pages où soudain le bienfaiteur se révèle et se revendique tel. Jean Fabre, dont les analyses sur « les frères ennemis » furent si pénétrantes, voit dans ce « dépit du bienfaiteur bafoué » un sentiment qui relève « plutôt de la comédie »¹⁹ : nous ne le suivrons pas ici. La méditation sur « la perte de ses peines » n'a rien de l'artifice ; et surtout, c'est en regard de la longue réflexion sur le bienfait demeuré caché et sur la vertu de l'athée, qu'il faut lire, dans l'*Essai sur les règnes*, cette divulgation, pour prendre la mesure de ce qu'accomplit alors Diderot : une forme de confession publique doublement contrainte — arrachée par d'autres confessions publiques — qui oblige à un reniement, ravage l'ordre de la conscience et, précieux entre tous, le contentement de soi, ultime consolation « sur le point de quitter la vie ».

Immortalité et reconnaissance publique

Le motif de l'immortalité, Nakagawa l'a depuis longtemps souligné, forme « le thème original de la deuxième édition de l'*Essai* »²⁰, par rapport à l'œuvre de 1778. Là encore, cette réflexion a été menée par Diderot durant toute sa vie, souvent entrelacée au thème du jugement de la postérité²¹ et à celui de l'artiste, de l'homme de lettres dispensateur d'immortalité ; on lit cette définition dans l'*Encyclopédie* :

L'immortalité se prend encore pour cette espèce de vie que nous acquérons dans la mémoire des hommes ; ce sentiment qui nous porte quelquefois aux plus grandes actions est la marque la plus forte du prix que nous attachons à l'estime de nos semblables [...]. Si l'immortalité considérée sous cet aspect est une chimère, c'est la chimère des grandes âmes. Les noms passent avec les empires, sans la voix du poète et de l'historien qui traverse

18. DPV XXV, 129.

19. Jean Fabre, *Lumières et romantisme*, Paris, Klincksieck, 1980, p. 63.

20. « Par-delà la déception : le testament littéraire de Diderot », *Des Lumières et du comparatisme*, Paris, PUF 1992, p. 133.

21. On renverra bien sûr, entre autres, au grand débat avec Falconet, mais aussi à l'article AMENTHÈS de l'*Encyclopédie* (« Je suis bien étonné que ceux qui ont enseigné aux hommes l'immortalité de l'âme, ne leur aient pas persuadé en même temps qu'ils entendront sous la tombe les jugements divers qu'on portera d'eux, lorsqu'ils ne seront plus ») et à la fin superbe des *Éléments de physiologie*.

l'intervalle des temps et des lieux, et qui les apprend à tous les siècles et à tous les peuples. Les grands hommes ne sont immortalisés que par l'homme de lettres qui pourrait s'immortaliser sans eux²².

On ne reviendra pas ici sur ce que J.-C. Bonnet a fort bien montré dans son étude sur les enjeux de l'*Essai sur les règnes* : la question de la postérité anime les derniers aspects de la querelle entre Rousseau et Diderot : « Le litige porte essentiellement sur l'image d'eux-mêmes qu'ils doivent en tant que "philosophes" offrir dans le présent et léguer à la postérité »²³ ; et les *Confessions* — ou bien, comme le pense J. Ehrard, le premier des *Dialogues*²⁴ — ont convaincu Diderot de « l'usage dévoyé de l'écrit posthume agité comme une obscure menace »²⁵. C'est sur un autre aspect du vœu d'immortalité qu'on aimerait réfléchir ici, celui de l'immortalité dispensée.

Dans le second livre de l'*Essai sur les règnes* Diderot consacre aux *Lettres à Lucilius* la majeure partie de son commentaire de l'œuvre de Sénèque²⁶. Arrêtons-nous un instant à la glose dont il entoure la lettre XXI, « Sur la vraie gloire du philosophe ». Sénèque, traduit par Lagrange, y écrivait à Lucilius :

Écoutez Épicure ; il écrivait à Idoménée [...] : « Si la gloire vous touche, mes lettres vous feront plus connaître que tous ces biens que vous recherchez et qu'on recherche en vous ». N'a-t-il pas dit la vérité ? qui connaîtrait maintenant cet Idoménée, si Épicure n'eût conservé son nom dans ses lettres²⁷ ?

Et, plus bas :

Le torrent des siècles viendra fondre sur nos têtes ; quelques génies surnageront sans doute, mais l'oubli finira par les engloutir tôt ou tard. Au moins auparavant ils auront su se débattre et se soutenir quelque temps. La promesse d'Épicure à Idoménée j'ose la faire à mon cher Lucilius. J'ai aussi quelques droits sur les races futures, je puis sauver quelques noms avec le mien et partager avec un ami mon immortalité (p. 95-96).

dont Diderot conserve :

22. Article IMMORTALITÉ, DPV VII, 502-503.

23. J.-C. Bonnet, *Naissance du Panthéon. Essai sur le culte des grands hommes*, Paris, Fayard, 1998, p. 185 et p. 186.

24. Dans « Pourquoi Sénèque ? », DPV XXV, 16, note 18.

25. Bonnet, *Naissance du Panthéon, op. cit.*, p. 185.

26. Comme Paolo Casini en a fait la remarque dans sa belle étude « Diderot apologiste de Sénèque », DHS 11, 1979, p. 241.

27. *Œuvres de Sénèque le Philosophe*, Paris, frères De Bure, 1778, tome I, p. 95.

J'ai aussi quelques droits sur les races futures ; je puis sauver un nom de l'oubli, et partager mon immortalité avec un ami²⁸.

Droit sur les races futures ? Relisons ce passage fameux de l'article ENCYCLOPÉDIE, un des rares dans toute son œuvre où Diderot ait mis en avant ses « droits » :

Nous avons vu que l'*Encyclopédie* ne pouvait être que la tentative d'un siècle philosophe ; que ce siècle était arrivé ; que la renommée, en portant à l'immortalité les noms de ceux qui l'achèveraient, peut-être ne dédaignerait pas de se charger des nôtres [...] Nous avons senti se développer en nous ce germe d'émulation, qui envie au trépas la meilleure partie de nous-mêmes, et ravit au néant les seuls moments de notre existence dont nous soyons réellement flattés. En effet, l'homme se montre à ses contemporains et se voit tel qu'il est, composé bizarre de qualités sublimes et de faiblesses honteuses. Mais les faiblesses suivent la dépouille mortelle dans le tombeau, et disparaissent avec elle ; la même terre les couvre : il ne reste que les qualités éternisées dans les monuments qu'il s'est élevés à lui-même, ou qu'il doit à la vénération et à la reconnaissance publiques ; honneurs dont la conscience de son propre mérite lui donne une jouissance anticipée ; jouissance aussi pure, aussi forte, aussi réelle qu'aucune autre jouissance, et dans laquelle il ne peut y avoir d'imaginaire, que les titres sur lesquels on fonde ses prétentions. Les nôtres sont déposés dans cet ouvrage²⁹.

Le nom d'ami

« Partager mon immortalité avec un ami ». Cette immortalité « par réverbération », comme aurait pu dire Sévigné, Diderot, près de trente ans plus tôt, en avait fait l'offrande, à J.-J. On lit, en effet, plus bas dans l'article ENCYCLOPÉDIE :

L'éloge d'un honnête homme est la plus digne et douce récompense d'un autre honnête homme : après l'éloge de sa conscience, le plus flatteur est celui de l'homme de bien. *O Rousseau, mon cher et digne ami*, je n'ai jamais eu la force de me refuser à ta louange³⁰.

Proclamation d'amitié, effet de miroir flatteur ? Bien plus encore. En écrivant le nom de Jean-Jacques accompagné de « mon ami »³¹ ; et en

28. DPV XXV, 241.

29. DPV VII, 233.

30. DPV VII, p. 244, souligné par nous.

31. D'Alembert, lui, est nommé, par deux fois dans l'article : « mon collègue ».

associant son nom au sien, au cœur du grand texte d'apparat, dans la solennité à l'antique du tutoiement, Diderot avait inscrit Rousseau au sein même de la grande œuvre, et, partant, dans cette « immortalité » entrevue et souhaitée, qui ravit « au néant les seuls moments de notre existence dont nous soyons vraiment flattés ». Comment négliger l'importance de ce geste public s'il en fut ? Cette apostrophe dont la puissance performative, comme diraient les pragmaticiens, est rare constitua le don même d'immortalité.

D'un tel geste public Voltaire sut d'ailleurs fort bien reconnaître la valeur. En témoignent ses réactions indignées et répétées ; ainsi écrit-il à Damilaville, en avril 1761 :

[Diderot] ne doit pas être à se repentir d'avoir apostrophé ce pauvre homme comme grand homme et de s'être écrié : ô *Rousseau* ! dans un dictionnaire. Il se trouve à fin de compte que ô *Rousseau* ! ne signifie que ô insensé ! Il faut connaître les gens avant de leur prodiguer des louanges³².

Trois ans plus tard, le 31 décembre 1764, au moment de la parution des *Lettres de la montagne*, il revient à la charge auprès de Damilaville toujours : « Je voudrais bien savoir si [Diderot] ne se repent pas des louanges prodiguées à Jean-Jacques dans l'*Encyclopédie* »³³ ; le 25 mars 1765, au même : « Ce pauvre Diderot a bien été la dupe de ce charlatan. Comptez que cela fera tort à l'*Encyclopédie* ». Quelques mois plus tard, ce sera D'Alembert qu'il prendra à témoin, le 28 août 1765 : « On est indigné de voir dans le Dictionnaire encyclopédique une apostrophe à ce misérable comme on en ferait une à Marc Antonin »³⁴. Et, en octobre 1769, lorsque Panckoucke projette de donner un supplément à l'*Encyclopédie*, il le presse : « Laissera-t-on subsister dans l'*Encyclopédie* les exclamations *ô mon cher ami Rousseau* ? déshonorera-t-on un livre utile par de semblables pauvretés ? »³⁵ Certes, le pathétique quelque peu bourgeois de l'apostrophe devait être d'un ridicule achevé au goût de Voltaire ; mais c'est surtout en homme de lettres qu'il réagit, plus au fait que quiconque des prérogatives de l'écrivain et des codes de reconnaissance et de légitimation entre gens de lettres.

Rousseau, de son côté, avait lui-même apprécié le don à sa juste valeur, comme nous le révèle un passage du « Fragment biographique », daté vraisemblablement de l'hiver 1755-56 :

32. Best. D 9745.

33. Best. D 12276. L'édition Besterman annote ainsi : « Most particularly in the "Discours préliminaire", p. xxxiii. ». Mais ce n'est bien sûr pas au « Discours préliminaire » que Voltaire fait ici allusion et encore moins à son auteur : dans la page en question, qui n'est pas de Diderot évidemment, mais de D'Alembert, ce dernier évoque simplement Rousseau comme un « écrivain éloquent et philosophe ».

34. Best. D 12854.

35. Best. D 15976.

... et plus encore les entretiens de ce vertueux Philosophe dont l'amitié [sic] déjà immortalisée dans ses écrits fait la gloire et le bonheur de ma vie, de ce génie étonnant, universel, et peut-être unique dont son siècle ignore le prix mais où l'avenir aura peine à ne voir qu'un homme... »³⁶.

L'édition Raymond et Gagnebin annoté curieusement le passage : « Si ce vertueux philosophe, laudateur de l'amitié, est Diderot, ce dont il est impossible de douter, le témoignage a son prix. (*L'Essai sur la mérite et la vertu*, imité de Shaftesbury par Diderot et publié en 1746, met en évidence les vertus sociales dont l'amitié est la première) »³⁷. Que le témoignage ait son prix est indubitable, mais à condition d'entendre ce qui est dit ; or, il est clair qu'il ne s'agit dans ce fragment ni de Shaftesbury, ni d'abstraites louanges de l'amitié³⁸. Ce que Rousseau célèbre ici c'est l'amitié que le Philosophe lui porte, et qui vient, effectivement, d'être « immortalisée dans ses écrits », très précisément dans l'apostrophe contenue dans l'article *ENCYCLOPÉDIE*³⁹. Et, si l'on ne sait à qui ou à quoi Rousseau destinait ce fragment, on remarquera que le terme de « Philosophe », peut-être déjà négativement connoté dans le langage rousseauiste⁴⁰, est ici compensé par celui de « vertueux ». Commerce entre hommes de bien, mais aussi vertu immortalisante et puissance de l'écrit, c'est ce que Rousseau souligne en différenciant les « entretiens » du Philosophe de ses « écrits ». Ce ne sont point des lettres, comme celles d'Épicure à Idoménee, de Sénèque à Lucilius qui sauveront de l'oubli : le lieu où sont enfermés les titres que la postérité jugera est l'*Encyclopédie* elle-même et, en son sein, l'article majeur du maître d'œuvre. *ENCYCLOPÉDIE* est, on le sait, un texte capital dans le *Dictionnaire raisonné*, sinon dans toute l'œuvre de Diderot : réflexion philosophique essentielle⁴¹, retour sur soi au cœur même du recueil des connaissances et du travail du dictionnaire, méditation si vaste qu'il fallut pour elle modifier la pagination du volume, revanche sans doute aussi prise sur le « Discours préliminaire », chef-d'œuvre enfin de l'artisan éditeur : « On veut avoir des morceaux d'appareil. C'est

36. Ainsi se présente le fragment en question in Rousseau, *Œuvres complètes*, ouvr. cit. t. I, p. 1115. Sur la datation voir la note p. 1836.

37. *Ibid.*, note p. 1837.

38. On ne voit guère comment l'éloge général de l'amitié contenu dans *L'Essai sur le mérite et la vertu*, publié dix ans plus tôt, aurait, en quoi que ce soit, pu « faire la gloire et le bonheur » de la vie de Rousseau ; et quel rapport de l'un à l'autre.

39. Plus tard, d'ailleurs, Rousseau mettra au nombre de ses griefs l'absence du mot *ami* dans les lettres de Diderot : « Il me traitait tout au plus de mon cher sans daigner m'y donner le nom d'ami », *Confessions*, in Rousseau, *Œuvres complètes*, ouvr. cit. t. I, p. 477.

40. Pour une réflexion sur l'emploi du mot « philosophe » dans les premières œuvres de J.-J., voir Pierre Hartmann, « Rousseau et la philosophie », *Annales J.-J. Rousseau*, t. 43, Genève, Droz, 2001, p. 129-79.

41. Voir en particulier G. Benrekassa, *Le Langage des Lumières*, PUF, 1995, p. 232-62.

même peut-être en ce moment ma vanité »⁴², avait Diderot qui ne s'abusait guère lui-même. On notera d'ailleurs au passage l'espèce de vénération dont Rousseau enveloppa la rédaction et la réception de ce « morceau d'appareil ». S'adressant à Vernes, le 23 novembre 1755, et lui déconseillant de chercher à publier dans le *Dictionnaire raisonné*, il écrivait :

Le cinquième volume de l'Encyclopédie paraît depuis 15 jours... Dans un ouvrage fait avec autant de soin que celui-là, il ne faut pas mettre un article faible quand on n'en met qu'un. L'article Encyclopédie qui est de Diderot fait l'admiration de tout Paris et ce qui augmentera votre étonnement c'est qu'il l'a fait étant malade »⁴³.

Un véritable cérémonial entoura ainsi ce qui fut un monument de l'amitié partagée.

Cependant, à l'opposé du vœu inscrit dans l'*Encyclopédie*, ses faiblesses n'ont pas suivi la dépouille mortelle de Rousseau et disparu avec elle : tout au contraire, la vie intime ou commune est devenue chez lui scène publique, matière à livres. Au don d'immortalité Rousseau répond par le legs d'une discorde durable. « Il est atroce d'immoler, en mourant ses amis, ses ennemis, pour servir de cortège à son ombre ; de sacrifier la reconnaissance, la discrétion, la fidélité, la décence, la tranquillité domestique à la rage orgueilleuse de faire parler de soi dans l'avenir ; en un mot de vouloir entraîner tout son siècle dans son tombeau, pour grossir sa poussière »⁴⁴. On demeure dans l'anecdote si on ne prend la mesure de l'affrontement moral et politique qui sous-tend ces conduites opposées.

L'éloge des années encyclopédiques consacrait surtout, à la manière d'Aristote, de Plutarque ou de Cicéron, le choix de l'ami vertueux et l'amitié elle-même comme conduite vertueuse. « L'éloge d'un honnête homme est la plus digne et douce récompense d'un autre honnête homme : après l'éloge de sa conscience, le plus flatteur est celui de l'homme de bien », écrivait Diderot en 1755. « Consolation », celle de la conscience se rendant justice à elle-même, « récompense », celle de la louange de l'homme vertueux, tels sont les pivots de la morale athée, alors que la religion « ôte à l'homme vertueux sa noblesse et son excellence, en rendant sa vertu mercenaire par l'idée d'une récompense chimérique et vile »⁴⁵.

42. Article ENCYCLOPÉDIE, DPV VII, 216.

43. Rousseau, *Correspondance complète*, éd. R. A. Leigh, Genève, Oxford, 1965-1998, t. III, p. 209.

44. DPV XXV, 121.

45. Parmi tant d'autres textes de Diderot sur la morale et la religion, on a choisi celui-ci, extrait de la *Correspondance Littéraire* : [Conversation de Grimm et de Diderot à propos de la proscription de J.-J. Rousseau, 1^{er} août 1762], in DPV IX, 387. Si Grimm est intervenu ailleurs dans ce texte, nul doute que ce passage, lui, est bien de Diderot.

L'*Essai sur les règnes de Claude et de Néron* réaffirme une nouvelle fois le fondement d'une exigence morale qui exclut tout recours à un au-delà rémunérateur — ce que Rousseau appelait une « morale sans racine »⁴⁶.

Le lien amical est indissociable de cette exigence et demeure inscrit dans l'*Essai* comme une nécessité ; et si Diderot évoque l'amitié, « passion de la jeunesse », « instinct secret de la conformité »⁴⁷, c'est pour souligner qu'avec l'âge viennent les « liaisons d'habitude »⁴⁸, ces attaches sociales raisonnées, circonspectes, mais essentielles, qu'il faut une médiation pour entretenir et fortifier : comme cette chaîne qui unit autour de l'œuvre de Lagrange disparu, les Naigeon, Diderot, d'Holbach, Desmarests et d'Arcet, éditeurs apologistes de Sénèque qui attira la calomnie pour avoir, selon eux, sauvé Rome, un temps, de la discorde : « O Sénèque ! tu es [...] un des plus doux liens entre mes amis et moi ».

Marie LECA-TSIOMIS
Université Paris X-Nanterre

46. *Rêveries du promeneur solitaire*, in Rousseau, *O.C. ouvr. cit.*, t. I, 1022.

47. *Essai sur les règnes de Claude et de Néron*, DPV XXV, 232.

48. *Id.* 233.